

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les Membres du CTPD,

Depuis plusieurs années déjà, la politique éducative semble se résumer à un nombre, celui des suppressions de postes. 8 500 l'année passée, 13 500 cette année, 16 000 l'an prochain... trois années de suppressions massives de postes qui ne peuvent aboutir, au-delà des simples chiffres, qu'à une réalité quotidienne : l'aggravation des conditions de travail et la banalisation de ce qui devrait être considéré comme des dysfonctionnements de l'institution. Ainsi, en Eure-et-Loir comme ailleurs, on ne peut pas dire que la rentrée se passe bien. En effet, elle s'effectue après une nouvelle vague de suppressions de postes (10) alors que dans le même temps les collèges de notre département accueillent 100 élèves de plus. Dans le même esprit, la dotation départementale des assistants d'éducation se voit, elle aussi, réduite de 2 postes. Quelle logique y a-t-il donc à continuer de ponctionner lourdement le département alors que sa démographie scolaire s'améliore ?

D'un point de vue global, ces suppressions massives ont conduit vos prédécesseurs à diminuer fortement les dotations spécifiques dans les établissements ZEP (- 68 heures postes) et à supprimer l'an passé le dispositif d'accompagnement sur projets (60 heures postes, 60 heures supplémentaires), ponctionnant lourdement les établissements en difficulté. De plus, la création de onze UPI dans le département s'est faite sans moyens supplémentaires : il a donc fallu à nouveau ponctionner des heures postes. A ce sujet, si nous reconnaissons l'importance et la nécessité de ces créations, nous nous inquiétons dans le même temps pour l'avenir de ces structures lorsque nous voyons que certaines unités sont déjà (trop ?) remplies. Il faudra donc certainement y revenir, cela se fera-t-il une fois de plus à moyens constants ?

Dans les établissements, la situation est loin d'être aussi sereine qu'on pourrait l'espérer. Si, du point de vue des moyennes, il semble qu'on observe une détente quant aux effectifs dans les classes, on compte néanmoins seize établissements avec des moyennes à plus de 26 par classe hors ZEP et 25 en ZEP contre 22 l'an passé. Ainsi, plus du tiers des collèges du département fonctionne avec un voire deux niveaux surchargés, l'exemple extrême étant le collège de la Loupe avec un effectif moyen de 28,5 élèves par classe en 6e et de 28 en 4e. Ces moyennes par division cachent des effectifs parfois pléthoriques en langues vivantes (par exemple, 32-33 en espagnol en 3e à Illiers), ce qui est d'autant plus dommageable pour les élèves que le niveau A2 - indispensable pour l'obtention du DNB - accorde une grande importance à la maîtrise donc à la pratique régulière de l'oral.

Le remplacement subit aussi les conséquences d'une politique éducative vouée aux économies de postes. S'il semble que des solutions soient trouvées pour pallier le problème des nombreux postes restés vacants à la rentrée, nous constatons que beaucoup de congés de maternité se terminant en septembre ou octobre ne sont pas remplacés et qu'un nombre sans précédent de remplacements sont pris en charge par des personnels précaires. Ainsi, au collège de Voves, ce sont deux contractuels - un chef d'entreprise et un étudiant en IUT - qui ont été recrutés via l'ANPE pour faire office de professeurs de mathématiques. Nous ne pouvons dénoncer cette "solution de facilité" qui consiste à recourir à de trop nombreux personnels contractuels, pas toujours aussi qualifiés qu'on le souhaiterait et très peu voire pas du tout formés pour l'encadrement et l'enseignement. De plus, cette situation transforme les principaux en recruteurs et les personnels en formateurs, alourdissant par là-même leur charge de travail et faussant leurs missions. Pour le SNES, il faut revenir sur cette politique de suppression des TZR. Un remplacement ne s'improvise pas, il doit être effectué par des personnels titulaires.

Rappelons par ailleurs que de trop nombreux collègues se trouvent dans une situation difficile du fait des compléments de service, en augmentation de 25% cette année (après une augmentation de 15% l'an passé). Comment peut-on concilier le suivi des élèves, l'implication dans son établissement et le travail avec l'équipe pédagogique, lorsqu'on doit courir d'un établissement à un autre ? Ces situations sont d'autant plus scandaleuses que bien souvent dans les disciplines

concernées, l'équivalent du complément de service existe mais en heures supplémentaires. Et même si le travail des services a permis d'améliorer quelques situations, c'est bien insuffisant au regard du nombre de collègues concernés (dans certains établissements, un quart de l'équipe).

Bien plus nombreux sont les collègues concernés par les heures supplémentaires. Notre département se caractérise par un taux particulièrement élevé d'HSA, et bien souvent celles-ci ne sont pas acceptées de très bon gré. Car souvent c'est un dédoublement ou un dispositif d'aide qu'elles permettent. Citons un exemple caractéristique, au collège Victor Hugo : une collègue de français a un complément de service pour 6 heures au lycée S. Monfort de Luisant alors qu'il y avait 7 HSA en juin pour cette matière. Les collègues ont refusé les heures supplémentaires (sauf une), donc il reste 3 HSA non prises, ce qui a entraîné la suppression des demi-classes en 6^{ème} pour cette année. Ce sont les élèves qui sont les premières victimes de cette situation. Nous tenons à dénoncer de telles conditions d'étude, déjà bien dégradées, qui ne sont plus de nature à porter une réelle ambition pour notre éducation.

Enfin nous ne pouvons terminer sans dénoncer la véritable révolution silencieuse qui s'impose en ce moment au collège. La mise en place des PPRE, du PDMF, de l'accompagnement éducatif, de la validation du B2I, du niveau A2, du livret de compétences, au forceps qui plus est, provoque chez nos collègues un sentiment de malaise croissant.

Pour conclure, quelques demandes :

- * Un bilan chiffré des dérogations accordées dans le département, car certaines situations, notamment sur Dreux, nous paraissent préoccupantes

- * Un bilan de l'accompagnement éducatif (en termes d'utilisation et de moyens)

- * Un bilan de l'orientation et en particulier du devenir des élèves "sans solution".

et quelques interrogations sur lesquelles nous souhaitons revenir au cours de ce CTP :

- * La situation de plus en plus problématique du collège de Châteauneuf-en-Thymerais

- * La sectorisation des collèges de Chartres et de Dreux.